



Nom : WILLAME

Prénom : Elisè

Numéro national :

Adresse :

- ## MANDATS

Echevine

ABSL « Association Artistique d'Auderghem » - déléguée à l'AG

Brulabo - Administratrice

Les Cuisines Bruxelloises - administratrice

Conseil de l'enseignement des communes et des provinces - administratrice

Groupe santé Josaphat – membre du CA

Maison Médicale Cassiopée – déléguée à l'AG

FONCTIONS

FONCTIONS DÉRIVÉES

¹ Y compris pour celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu.

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5³ et 7 de l'article 3§1er alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6ème tiret de l'article 3§1er alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
Echevine	44.944,69 euros
ABSL « Association Artistique d'Auderghem » - déléguée à l'AG	25euros/an
Brulabo - Administratrice	300 euros/an
Les Cuisines Bruxelloises - administratrice	870 euros/an
Conseil de l'enseignement des communes et des provinces - administratrice	700 euros/an
Groupe santé Josaphat -- membre du CA	0,00
Maison Médicale Cassiopée -- déléguée à l'AG	0,00
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code d'impôt sur les revenus en d'autres termes, les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. D'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. D'un mandat exécutif ;
3. D'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. D'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. D'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. D'une mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ Electives ou non

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3§1er⁵ et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ÈME} TIRET	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS LITTERA B)	MONTANTS

Fait à Auderghem le 17/01/23

Nombre d'annexes :

Signature :



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

⁷ Autres activités exercées à titre privés, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euro bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- Pas de rémunérations ;
- De 1 à 499 euros bruts par mois ;
- De 500 à 1.000 euros bruts par mois ;
- De 1.001 à 5.000 euros bruts par mois ;
- De 5.001 à 10.000 euros bruts par mois ;
- Plus de 10.000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.